



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : \_\_\_\_\_

Déposé le : \_\_\_\_\_

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 115 et 116 LGC** L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : **trois mois**.*

## Titre de l'interpellation

Véhicules électriques: une administration cantonale exemplaire ?

## Texte déposé

La voiture électrique est amenée à occuper une place importante dans le processus de transition énergétique. Cette technologie est d'ailleurs en forte expansion. Pour preuve, l'un des principaux constructeurs d'automobiles du monde, basé en Allemagne, a mis au point une infrastructure pour véhicules électriques et défini un programme ambitieux d'achats de batteries permettant de produire 50 millions de véhicules.

Selon Swiss-Energyscope, plate-forme développée par le centre de l'énergie de l'EPFL, ce type de véhicule permet de réduire de manière significative la consommation d'énergie finale, même en comptabilisant l'énergie grise nécessaire à leur production. Mais surtout, les atouts des véhicules électriques résident dans leur bilan carbone: ces derniers ne génèrent localement ni particules fines, ni CO<sub>2</sub> puisqu'il n'y a pas d'émissions directes. Cette situation favorise la dépollution des milieux urbains. Les émissions indirectes ne concernent que la production d'électricité que ces véhicules consomment. Ainsi, on peut affirmer qu'en Suisse, une voiture électrique consomme une quantité très faible de CO<sub>2</sub> par kilomètre parcouru, en comparaison avec les voitures à essence. Il s'agit donc d'une réelle opportunité pour décarboniser notre secteur des transports.

Evidemment, la voiture électrique va accroître la consommation d'électricité et donc intensifier le défi de la sortie du nucléaire au profit d'énergies renouvelables. Par ailleurs, le développement d'un réseau de bornes de recharges semble indispensable à la démocratisation de ce type de véhicules: le postulat Pierre Dessemontet – accepté par le Grand Conseil – permettra au Conseil d'Etat de proposer des pistes dans ce sens.

En 2016, suite à une question de M. le Député Alexandre Rydlo, le Conseil d'Etat informait le Grand Conseil qu'il était convenu de faire un point de situation régulier, et qu'une analyse démarrerait à ce sujet.

Si, depuis, la Confédération s'est dotée d'un programme de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> incluant le secteur des transports, d'autres collectivités publiques souhaitent accélérer les processus de transition énergétique en faveur de l'acquisition et du développement de véhicules électriques.

Dans ce contexte, et conscient de la nécessité du devoir d'exemplarité des collectivités publiques en la matière, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1) Le Conseil d'Etat possède-t-il aujourd'hui (directement ou indirectement) un inventaire du parc de véhicules – hors véhicules et engins de chantier – de l'administration cantonale, et si oui, quelle est sa politique en matière de choix, d'achat et de renouvellement ?
- 2) Le Conseil d'Etat envisage-t-il, pour tous les véhicules appropriés, de recourir à l'acquisition systématique de véhicules électriques au sein de l'administration cantonale?
- 3) Si oui, le Conseil d'Etat peut-il renseigner le Grand Conseil sur le calendrier et les modalités de mises en œuvre qu'implique une telle approche ?
- 4) Si tel ne devait pas être le cas, quelles sont les mesures que le Conseil d'Etat compte prendre pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub> des véhicules de l'administration cantonale ?
- 5) Enfin, lorsque l'usage de véhicules n'est pas indispensable durant la journée de travail, quelles sont les recommandations ou incitations proposées par le Conseil d'Etat aux collaborateurs (transports publics ou service Mobility par exemple) ?

Par avance merci au Conseil d'Etat de ses prochaines réponses.

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer

Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur :

Jaques Vincent

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

**Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)**